

## CLINIQUE LE LIEN-MÉDECINE DE JOUR HND

## Offre de service

**Le Lien – Infirmier.e.s praticien.ne.s spécialisé.e.s en soins aux adultes (IPSSA) – secteur médecine interne****Mission:**

Offrir une trajectoire de soins permettant à une clientèle ambulatoire d'être évaluée et suivie par des infirmier.e.s praticien.ne.s spécialisé.e.s en soins aux adultes travaillant en collaboration avec la médecine de jour.

**Objectifs :**

- Éviter les hospitalisations et le recours à l'urgence en suivant de manière rapprochée une maladie chronique non stabilisée, aiguë ou à risque de décompensation;
- Diminuer le temps de séjour en permettant aux médecins hospitalistes de donner des congés précoces à des usager.e.s et assurer un suivi rapproché avec les IPSSA et ainsi éviter les ré-hospitalisations;
- Faciliter la prise en charge d'usager.e.s avec des maladies chroniques non stabilisées, en absence de praticien.ne.s dans la communauté, et faciliter leur transition vers des soins de première ligne.

**Lieu :** Unité de médecine de jour (UMJ), Pavillon Deschamps, 4<sup>e</sup> étage

**Fréquence :** lundi au vendredi

**Heures de la clinique :** 8h00 à 16h00

**Plages horaires offertes :** Nouveaux cas : 60 min      Suivis : 30 min

**Plages dédiées aux RV urgents :** 3 à 6 par IPSSA par semaine

**Nombre d'usagers / clinique :** 6-10 / jour

**Capacité physique:** 3 locaux de consultations

L'offre de service s'applique principalement aux usager.e.s ayant transitionné à l'Hôpital Notre-Dame : soit à l'urgence sur une unité d'hospitalisation, soit dans une clinique de médecine spécialisée (neuro, cardio, rhumato, ...). D'autres corridors de service avec la première ligne sont en construction, mais se limiteront aux usager.e.s sur le territoire du CCSMTL.

**Processus de référence :**

Afin que la demande soit acceptée, le professionnel référent doit s'assurer d'envoyer une requête dûment complétée par télécopieur en médecine de jour au : **514-362-7963**.

**a. Pour les personnes nécessitant un suivi rapproché (< 2 semaines)**

- Une demande de consultation à la « **Clinique Le Lien** » SM02545 doit être complétée et envoyée en médecine de jour. *Veillez indiquer si des laboratoires sont désirés.*
- Si la demande survient **durant les heures ouvrables**, *il est préférable d'appeler la médecine de jour pour confirmer l'heure et la date du rendez-vous et la remettre directement à l'utilisateur avant son congé (ext # 126302)*
- Si la demande survient à **l'extérieur des heures ouvrables**, *l'agente administrative de la médecine de jour s'assurera de contacter l'utilisateur dans les meilleurs délais pour lui remettre son rendez-vous.*

**b. Pour les références de l'urgence**

- Une demande de consultation à la « **Clinique Le Lien** » SM02545 doit être complétée et envoyée en médecine de jour. *Veillez indiquer si des laboratoires sont désirés.*
- Si le rendez-vous peut être donné à **l'intérieur des heures ouvrables**, *appelez en médecine de jour pour obtenir le rendez-vous (ext #126302).*
- Si c'est à **l'extérieur des heures d'ouvertures**, *veuillez prendre le rendez-vous directement sur l'horaire réservé à l'urgence dans **e-clinibase**, le remettre à l'utilisateur et envoyer la demande de consultation en médecine de jour.*

**c. Pour les références non-urgentes (> 2 semaines)**

- Veuillez dûment compléter l'une de ces requêtes :
  - o Demande de consultation médicale (SM01031)
  - o Demande d'inscription en médecine de jour (SM01009)
  - o Demande de consultation à la Clinique Le Lien (SM02545)
  - o Ordonnance interne (lors d'une hospitalisation)
- Les usagers seront ensuite priorisés en fonction des critères établis par l'IPS et rappelés par l'agent. e administratif.ve pour donner le rendez-vous.

**Critères d'admissibilité :**

- ✓ Voir formulaire SM02545

**Critères d'exclusion :**

- ✓ Usager.e chez qui une consultation en médecine interne est souhaitée ou préférable **(ne remplace pas les consultations en médecine interne)**
- ✓ Usager.e hors critères de référence de la **Clinique Le Lien** (se référer au formulaire)
- ✓ Usager ayant un.e praticien.ne de famille rapidement disponible pour faire le suivi
- ✓ Usager hors secteurs

En cas de doute sur l'admissibilité, veuillez-vous référer directement aux IPSSA.

La prise en charge se fera par ordre de priorisation et selon les disponibilités de la clinique.  
Invitez l'usager.e à se présenter à l'urgence s'il/elle présente une détérioration de son état d'ici sa prise en charge.

**Professionnels/ Personnels impliqués :** Julie Laurence, IPSSA  
Michaël Tousch, IPSSA  
Vincenzo Di Dodo, IPSSA  
Infirmier.e.s de la médecine de jour  
Préposé.e.s aux bénéficiaires de la médecine de jour

**Autres services impliqués au besoin :** infirmières cliniciennes de Jeanne Mance – suivi infirmier du diabète (ajustement insuline), CLSC, référence en spécialité selon l'évolution, corridor vers services de première ligne

**Pour toutes questions :**

Accueil UMJ : 514-413-8777 poste 126302

Julie Laurence, IPSSA : 514-413-8777 poste 124640

Annie Larivière (ICASI MDJ) : 514-413-8777 poste 121754

Pamella Pepin (Chef MDJ) : 514-377-4226